LETTRE D'INFORMATION SUR LES RISQUES ET CRISES

INHESJ
INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE
N°28
OCTOBRE 2011

LIREC

Sommaire

Actualité nationale
- Création de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCG)
- Explosion sur le site nucléaire de Marcoule
- Le plan de bataille de l'après Xynthia

Actualité européenne
- L'Allemagne tire les premières leçons de l'épidémie de l'E-coli

Actualité internationale
- Un nouvel outil de gestion de crise pour l'AIEA

Recherche et innovation
- Le 114 : numéro d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes
- Deux nouvelles initiatives de l'INHESJ

Agenda

ZOOM DU MOIS
Toxiques chimiques : une menace silencieuse

Événements du mois

Pakistan

Depuis le mois de juillet, d'importantes pluies dues à la mousson affectent le Pakistan. Les principales zones agricoles et les grands centres urbains sont particulièrement frappés. Le bilan provisoire s'élèverait déjà à 369 morts, 744 blessés, 79 000 têtes de bétails perdues et 2 millions d'hectares de cultures détruits. Les eaux stagnantes risquent de favoriser le développement de maladies comme le paludisme et la gastro-entérite au sein de populations qui souffrent déjà par ailleurs – et paradoxalement – d'un manque d'eau…potable. Comme en 2010 la gestion de crise des autorités est mise en cause par la population. Outre la lenteur des précédentes opérations de reconstruction et de prévention qui ont aggravé la précarité des victimes de l'année dernière, la volonté du gouvernement de démontrer ses capacités à gérer seul ces inondations a retardé d'autant sa décision de faire appel à l'aide internationale. Il aura fallu en effet attendre le 18 septembre pour qu'il lance, conjointement avec les Nations unies, un appel aux dons d'un montant de 357 millions de dollars. C'est la somme jugée nécessaire pour nourrir les 2,5 millions victimes déjà recensées, de fournir 200 000 litres d'eau potable par jour et d'apporter l'aide médicale nécessaire pour éviter les épidémies.

Typhons en Asie

Japon : Le typhon Roke, qui a touché le Japon mercredi 21 septembre, a fait au moins 16 morts ou disparus. Venu de l'océan Pacifique par le sud, il a atteint l'île de Honshu par le centre avant de remonter vers le nord-est, balayant l'agglomération de Nagoya, la mégapole de Tokyo et la région du Tohoku déjà dévastée par le séisme et le tsunami du 11 mars. Ce violent typhon a aussi balayé la région de Fukushima (nord-est). Selon l'opérateur Tepco, il n'aurait pas causé de dommages supplémentaires. Roke s'est affaibli le lendemain et a été rétrogradé en tempête tropicale. C'est le deuxième typhon majeur à toucher l'archipel en moins d'un mois. Le précédent, Talas, avait fait 90 morts ou disparus le 5 septembre dernier.

Philippines : Le typhon Nesat, qui a frappé l'île principale des Philippines du mardi 27 au jeudi 29 septembre, a provoqué au moins 35 morts et 45 personnes sont portées disparues.

Chine

Mardi 27 septembre une collision entre deux rames du métro de Shanghaï a provoqué plus de 270 blessés. Les autorités imputent la cause de l'accident à une panne du système de signalisation. Inaugurée il y a seulement un an, cette ligne avait déjà enregistré deux pannes au cours des deux derniers mois. Cet accident intervient deux mois après la collision meurtrière de deux trains à grande vitesse dans l'est du pays qui avait coûté la vie à 40 voyageurs. Cette affaire relance la polémique sur la sécurité dans les transports chinois et pose la question de la gestion de l'après-crise : enquête judiciaire, retour d'expérience, information des populations, confiance des usagers… De telles difficultés, sont le corollaire d'une politique de transparence qui est relativement nouvelle pour un pays où de tels sujets n'étaient pas traditionnellement portés à la connaissance de l'opinion publique. Néanmoins les deux accidents ne sont pas comparables car dans le cas du métro de Shangai des opérateurs européens ont participé à la réalisation des infrastructures.

© INHESJ – LIREC n°28 – octobre 2011

Création de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCG)

Le 7 septembre 2011 est née la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCG). Elle regroupe l'expertise de deux directions auparavant distinctes : la Direction de la Sécurité Civile (DSC) et la Direction de la Prospective et de la Planification de Sécurité Nationale (DPPSN). Une sous-direction de la planification et de la gestion des crises intègre les équipes en charge de la veille, de l'analyse et de la planification de l'ancienne DPPSN. La mission de protection du ministère reste quant à elle sous la responsabilité du Secrétaire Général, Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité. La DGSCG est dirigée par le préfet Jean-Paul KIHL ■

Explosion sur le site nucléaire de Marcoule

Le 12 septembre, une explosion est survenue dans un four de fusion de métaux de l'installation Centraco située sur le site nucléaire de Marcoule (Gard), causant la mort d'un salarié et en blessant quatre autres, dont un gravement. Le site de Marcoule n'est pas une centrale nucléaire mais un centre industriel et d'études qui abrite des sous-traitants de la filière nucléaire. Le CENtre de TRAitement et de COnditionnement des déchets de faible activité (Centraco) traite des déchets faiblement ou très faiblement radioactifs, par incinération ou par fusion pour les déchets métalliques. Essentiellement ferreux, ces déchets métalliques sont le plus souvent des vannes, des pompes, des tuyaux ou des outils recueillis à l'issue d'opérations de maintenance ou de démantèlement d'installations nucléaires. Une fois triés, ces matériaux sont découpés puis fondus dans un four électrique à induction. C'est dans l'un de ces fours qu'est survenu l'accident du 12 septembre.

Il a été très rapidement établi que les victimes de l'explosion n'avaient pas été contaminées et qu'aucune fuite radioactive ne s'était produite, ce qui explique qu'aucune action de protection des populations n'a été mise en œuvre. Dans un contexte toujours marqué par la catastrophe de Fukushima cet événement a donné lieu à un emballement médiatique imputable, au moins au début, à la diffusion d'informations non vérifiées et d'approximations. L'absence de contamination radioactive a d'ailleurs été confirmée par les associations environnementales elles-mêmes. Le dispositif d'enquête et le retour d'expérience ont été immédiatement engagés.

Plusieurs enquêtes ont été ouvertes : une information judiciaire pour « homicide et blessures involontaires », une enquête de l'inspection du travail et une autre de l'Autorité de la sûreté nucléaire (ASN). Cette dernière, qui avait déjà constaté des lacunes en 2008, avait alors enjoint la SOciété de COnditionnement des Déchets et des Effluents Industriels (Socodei) – filiale d'EDF qui assure l'exploitation de l'installation Centraco – de mettre en place un plan d'amélioration de la sûreté de son installation. Neuf inspections avaient été menées sur le site en 2009, cinq en 2010 et déjà cinq en 2011, dont la dernière dans la nuit du 31 mai au 1er juin. L'enquête de l'ASN doit établir si l'accident est du aux lacunes qui avaient déjà été identifiées ou à une autre cause ■

Retour sommaire

Le plan de bataille de l'après Xynthia

La tempête Xynthia de février 2010 et ses tragiques conséquences ont mis en évidence les lacunes méthodologiques de la politique de prévention du risque de submersion marine. Ce désastre a également révélé l'insuffisante couverture des territoires par des plans de prévention des risques naturels littoraux (PPRN). Un an plus tard les leçons tirées du retour d'expérience débouchaient sur l'adoption, le 17 février 2011, d'un plan national submersions rapides prévoyant, à échéance de 2014, l'approbation obligatoire de plans de prévention des risques naturels littoraux (PPRL) dans les communes ne disposant pas encore d'un PPRL intégrant de manière satisfaisante les enseignements tirés de la tempête Xynthia en matière de risque de submersion marine. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les trois circulaires prises cet été par le ministère de l'Ecologie, du Développement durable, du Transport et du Logement :

La circulaire du 5 juillet 2011 est relative à la mise en œuvre de la politique de gestion des risques d'inondation. Elle précise les modalités de création d'une gouvernance de bassin et institue des lieux d'échange des acteurs locaux, une instance pour le pilotage général de la politique de gestion des risques d'inondations au niveau du bassin et un cadre pour la labellisation des programmes d'action de prévention des inondations (Papi) et des projets issus du plan submersions rapides (PSR). La circulaire rappelle également les exigences et le calendrier de la directive 2007/60/CE du 23 octobre 2007, dite directive inondation, relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.

La circulaire du 27 juillet 2011 fixe les grands principes qui doivent régir la prise en compte du risque de submersion marine dans les plans de prévention des risques littoraux en attendant que le guide méthodologique soit réactualisé et diffusé par le ministère. Le texte définit les principes relatifs au choix du périmètre du PPRL et rappelle les grands principes de prévention des risques d'inondation et les modalités de prise en compte de l'aléa submersion marine et des ouvrages de protection dans les PPRL. L'un des objectifs de la révision des principes guidant d'élaboration des PPRL est «de rapprocher les règles de constructibilité de celles appliquées par les «PPR naturels inondation-débordement de cours d'eau», sous réserve de la prise en compte des spécificités de l'aléa submersion marine.

La circulaire du 2 août 2011 est, elle, relative à la mise en œuvre des PPRL : il s'agit de prendre les mesures d'organisation des services de l'État nécessaires pour atteindre cet objectif. La circulaire identifie, entre autres choses, 303 communes comme prioritaires sur l'ensemble du littoral métropolitain français, en raison soit du risque pour les vies humaines constaté actuellement, soit du risque qui pourrait s'y accroître significativement du fait d'une urbanisation non maîtrisée. Elles s'ajouteront aux 56 communes qui disposaient le 17 février 2011 d'un PPRN Littoral approuvé prenant en compte le risque de submersion marine de façon satisfaisante au regard des enseignements de la tempête Xynthia. Le texte insiste également sur la nécessité de définir des plans qui couvrent des bassins de risques cohérents et donc souvent à l'échelon intercommunal, régional voire interrégional. Il rappelle les moyens spécifiques et les outils méthodologiques et cartographiques de mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels ainsi que les dispositifs d'accompagnement contractualisés avec l'Etat mis à disposition des collectivités qui le souhaitent.

Ces circulaires n'ont pas été publiées au Journal Officiel mais au Bulletin officiel du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, du Transport et du Logement. Elles sont consultables sous format PDF sur le site du ministère ■

Pour en savoir plus

- Circulaire du 5 juillet 2011 relative à la mise en œuvre de la politique de gestion des risques d'inondation : http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO201115/met_20110015_0100_0020.pdf
- Circulaire du 27 juillet 2011 relative à la prise en compte du risque de submersion marine dans les plans de prévention des risques naturels littoraux : http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO201115/met_20110015_0100_0021.pdf
- Circulaire du 2 août 2011 relative à la mise en œuvre des plans de prévention des risques naturels littoraux : http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO201115/met_20110015_0100_0027.pdf

Retour sommaire

UE

L'Allemagne tire les premières leçons de l'épidémie de l'E-coli

Du 9 au 10 septembre la Société allemande de néphrologie a réuni à Berlin scientifiques, médecins spécialistes et responsables politiques pour tirer les premiers enseignements de l'épidémie qu'avait provoquée en Europe la bactérie Escherichia Coli dite E.coli au printemps dernier.

Il est ressorti de ces échanges que la procédure de signalement des cas d'infection devait impérativement être améliorée et que les délais de notification devaient être raccourcis. A ce jour la loi allemande accorde 24 heures aux médecins généralistes pour signaler aux agences régionales de santé les cas d'infection qu'ils ont relevés puis celles-ci disposent d'un délai allant jusqu'au troisième jour ouvré de la semaine suivante pour transmettre ces informations aux autorités compétentes des Länder qui ont à leur tour une semaine pour avertir les autorités fédérales. Lors de l'épidémie les délais ont été raccourcis à une journée sous l'effet de l'urgence. C'est la raison pour laquelle l'actuel ministre de la Santé du gouvernement fédéral, Daniel Bahr, a souhaité pérennisé ce mode de fonctionnement et a annoncé que le jour ouvrable suivant serait bientôt le délai de règle.

Néanmoins le retour d'expérience de l'épidémie de l'E-coli n'en est encore qu'à ses débuts car d'autres questions restent en suspens. Des questions scientifiques tout d'abord puisque les chercheurs n'ont pas fini d'analyser l'épidémie. Des questions relatives aux réajustements organisationnels ensuite, les participants du colloque ayant tous appelé de leurs vœux la création d'un système d'alerte unique afin d'éviter la confusion entre les compétences des Länder et celles de l'Etat fédéral. Les débats sont donc susceptibles de se poursuivre car, comme l'a fait remarquer le ministre, une telle mesure sera difficile à faire accepter aux différents échelons des services de santé ■

Pour en savoir plus

http://www.nature.com/news/2011/110912/full/news.2011.530.html?utm_source=feedburner&utm_medium=feed&utm_campaign=Feed%3A+news%2Frss%2Fmost_recent+%28NatureNews+-+Most+recent+articles%29

ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Un nouvel outil de gestion de crise pour l'AIEA

La mission du Centre des Incidents et de l'Urgences (IEC en anglais) est d'offrir aux Etats-membres de l'Association Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) une plate-forme de coordination et d'échange d'informations. En cas de crise il doit disposer d'informations précises et fiables afin d'être en mesure d'acheminer rapidement sur place matériel et personnels spécialisés. C'est afin de leur garantir un système d'information unique que l'IEC vient de lancer une nouvelle plate-forme informatique sécurisée qui doit permettre d'unifier et de simplifier l'échange d'informations en cas de crise nucléaire ou radiologique.

Baptisé *Unified System for Information Exchange on Incidents and Emergencies* (USIE) cet outil de gestion de crise était en gestation depuis 2009 mais n'a été effectivement utilisé qu'en juin 2011, dans le cadre de la réponse à l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi.

USIE se substitue aux deux sites de qui étaient utilisés auparavant : le Emergency Notification and Assistance Convention (ENAC) et le Nuclear Event Web-based System (NEWS). Ces deux systèmes parallèles obligeaient les utilisateurs à surveiller deux flux distincts d'informations au risque de disperser leur attention et de créer des doublons.

USIE comporte deux interfaces. L'un est exclusivement destiné aux responsables accrédités des Etats-membres. Il donne accès aux données qui auront été renseignées dans le logiciel et permet de formuler des demandes d'assistance. L'autre, public, n'est accessible qu'en mode « lecture seule » et contient des informations qui auront été volontairement transmises.

Comme pour les systèmes précédents USIE est un système sécurisé auquel seuls des utilisateurs enregistrés peuvent accéder. Ces derniers peuvent choisir d'être alertés par texte, par courriel ou par fax dès qu'une information est émise, cette information pouvant aller de la perte d'une source radioactive à une crise nucléaire à grande échelle. Le système suit le développement d'événements multiples et ne diffuse que des informations préalablement authentifiées par le pays qui a signalé l'incident. La fiabilité de l'information suppose en effet des critères de validation exigeants ■

Pour en savoir plus:

http://www.world-nuclear-news.org/RS-New_IAEA_system_to_streamline_communications-2109117.html

Retour sommaire

Le 114 : numéro d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes

Que faire quand on fait partie des 4 millions de personnes sourdes ou malentendantes et que l'on doit alerter un service d'urgence ? Depuis le 14 septembre dernier on peut composer le 114.

Ce nouveau numéro d'urgence national, qui ne reçoit pas les appels vocaux téléphoniques est accessible par fax ou par Sms.

Les appels sont acheminés au centre relais national implanté au Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble.

Là une équipe de professionnels composée de personnes sourdes et entendantes spécifiquement formées traitent les appels et affinent le diagnostic en demandant eventuellement des renseignements complémentaires afin de déterminer si la demande urgente concerne la santé (fracture, étouffement…), la sécurité (agression, disparition d'une personne…) ou un danger (feu, gaz, …).

Si ces professionnels constatent qu'il y a vraiment une urgence, ils transfèrent alors la demande au service d'urgence (SAMU, sapeurs-pompiers ou police/gendarmerie) le plus proche de la personne qui a contacté le 114. Le service d'urgence local décide alors de l'action à entreprendre (intervention, conseil…) comme il le fait habituellement pour tout appel téléphonique.

Le 114 est un numéro unique et gratuit, ouvert 7 jours sur 7 et 24h/24. Néanmoins, pour des raisons techniques, il concerne dans un premier temps le territoire métropolitain ■

Pour en savoir plus :
http://www.solidarite.gouv.fr/espaces,770/handicap,775/dossiers,806/le-114,2039/le-114-les-documents-a-telecharger,13441.html

Deux nouvelles initiatives de l'INHESJ

Le projet ORPHÉ

Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et de la Justice (INHESJ) porte en collaboration avec l'Université Laval de Québec, un projet de recherche scientifique sur la gestion de crise. D'une durée de 36 mois et baptisé ORPHÉ (ORganisations éPHÉmères et gestion de crise), son enjeu est de contribuer à l'amélioration des pratiques managériales et des formations à la gestion de crise par l'analyse des processus de décision en situations extrêmes.

La réalisation de ce projet s'appuie notamment sur l'observation ethnographique des exercices de gestion de crise organisés par l'INHESJ. L'analyse des processus de décision des acteurs s'appuiera sur les apports de la recherche en psychologie offrant ainsi un éclairage des processus décisionnels tant individuel que collectif ■

Un nouveau cycle de formation

Management stratégique de la crise : leadership, complexité et résilience

L'INHESJ ouvre en janvier 2012 un cycle de formation au *Management stratégique de la crise : leadership, complexité et résilience*.Il réunit l'expertise des départements *Sécurité économique* et *Risques et Crises*.

Conçu pour les managers du secteur privé et du secteur public, il a pour objectif de mieux les préparer à réagir en situation de crise et à mettre en place en anticipation une organisation en capacité de répondre à de telles situations.

Constituée de sept modules de deux jours, cette formation se déroule dans les locaux de l'INHESJ sur le site de l'Ecole militaire. Le dossier de candidature, téléchargeable sur le site de l'Institut (http://www.inhesj.fr/fichiers/securite_economique/managment%20_sc.pdf) doit être renvoyé avant le 15 décembre 2011, date de clôture des inscriptions ■

Retour sommaire

Toxiques chimiques : une menace silencieuse

Professeur Vincent DANEL
professeur de Toxicologie, responsable du SAMU de l'Isère (38) au CHU de Grenoble et Université Joseph Fourier

Docteur Brigitte LACROIX
Chargée de mission Santé INHESJ

De très nombreuses substances chimiques peuvent représenter une menace pour la santé humaine dans le cadre de leur utilisation industrielle ou sous la forme d'armes potentielles. Depuis l'épisode terroriste du 11 septembre 2001 et l'accident industriel qui a fait exploser l'usine d'AZF tout juste dix jours après, cette problématique a suscité un regain d'intérêt au niveau international.

Des intoxications difficiles à identifier : une atteinte sournoise et diffuse

Comparativement aux armes chimiques ou radiologiques classiques, les toxiques chimiques ont longtemps été sous estimés jusqu'à la découverte d'un important arsenal en Iraq. Ils peuvent constituer des armes très efficaces entre des mains malveillantes. En effet ils associent à une forte capacité létale un impact psychologique et médiatique puissant. Cet impact est aggravé par l'incertitude qui plane sur leur nature et leurs effets, particulièrement dans les premiers moments. En outre le recours à de telles armes constituerait un palier dans l'escalade terroriste et produirait un choc aussi puissant que celui du World Trade Center.

Les critères les plus discriminants susceptibles de guider le choix d'un acte malveillant sont : l'efficacité de l'agent en termes de morbidité ou de mortalité, sa facilité d'obtention, de production, de stockage et de dissémination et son impact psychologique [1]. Les usages malveillants de ces toxiques sont divers : usage terroriste (qu'il s'agisse de motivations de nature religieuse ou de nature politique), malveillance économique de la part d'une multinationale peu scrupuleuse, volonté d'un Etat de protéger une filière industrielle ou, plus prosaïquement, un acte crapuleux (vengeance personnelle par exemple).

Or il se trouve que la plupart des substances toxiques présentent des avantages comparatifs qui les rendent particulièrement attrayantes pour qui veut commettre des actes malveillants : elles sont difficilement détectables par des mesures chez l'homme, chez l'animal ou dans la nature et leurs manifestations cliniques, spécifiques et souvent retardées, rendent malaisée l'identification du lieu de leur diffusion. Elles présentent également l'avantage d'atteindre avec précision la population cible sans pour autant affecter les infrastructures de proximité. Leur utilisation peut se prêter à différents modes opératoires : elles peuvent être introduites dans la chaine alimentaire ou dans l'eau de boisson, être dispersées sous forme de vapeurs ou à l'aide d'aérosols dans un lieu clos et fréquenté voire être combinées à de petites charges explosives ciblées.

De nouveaux supports terroristes

Certaines substances sont connues et utilisée depuis longtemps : arsenic, ricine, cyanure, toxine botulique… D'autres, en revanche, n'ont fait l'objet que de rares études alors même que leur toxicité est avérée et que leur fabrication comme leur utilisation ne présentent aucune difficulté majeure, qu'il s'agisse de toxines animales (saxitoxine, tétrodotoxine, bufoténine…), de toxines bactériennes (botulique, entérotoxine staphylococcique B..) ou de mycotoxines (aflatoxine, ochratoxine)… Deux de ces substances en particulier méritent de retenir l'attention : la ricine et l'azoture de sodium.

La ricine est actuellement considérée par le Center for Disease Control (CDC) [2] comme un agent de guerre biologique de catégorie B, c'est-à-dire de dangerosité moyenne. Il s'agit d'une une protéine hydrosoluble incolore et inodore extraite des graines d'une plante, le ricin, généralement cultivée pour la fabrication d'huile et pour ses propriétés ornementales. Son extraction ne présente aucune difficulté. Ingérée, elle provoque hémorragies digestives, anurie et état de choc. Inhalée, elle est encore plus active puisqu'elle est mortelle à faible dose (1 à 3 µg/kg). Elle provoque alors l'apparition d'un œdème aigu du poumon et d'une hypoxie qui est le plus souvent fatale au bout de deux ou trois jours. Il n'existe aucun vaccin ni aucune antidote. La ricine présente une forte potentialité d'utilisation opérationnelle. Dans une récente analyse, les services américains ont mentionné le risque que représenterait une « bombe au ricin ». Ne nécessitant qu'une petite quantité d'explosifs pour envelopper le

(1) Elles entrent, en particulier, dans les onze critères donnés par T.ROSEBURY pour définir une « bonne arme biologique » (1949)
(2) Il s'agit du *Centre pour le contrôle et la prévention des maladies* du ministère américain de la Santé.

Retour sommaire

produit, une telle bombe pourrait en effet facilement disperser la toxine dans des endroits fréquentés tels que des aéroports ou des stations de métro.

Beaucoup moins connu et étudié, l'azoture de sodium constitue néanmoins une réelle menace. Actuellement utilisé dans la fabrication de réactifs biologiques, de membranes de dialyse, de mousses de polymères et surtout des airbags pour automobiles et avions, il se présente sous forme de cristaux blancs inodores et faciles à utiliser. Son ingestion provoque l'apparition des mêmes symptômes que ceux d'une intoxication cyanhydrique [3]: coma, œdème cérébral, détresse respiratoire et décès. Sous l'effet de la chaleur, il peut exploser ou produire avec certains métaux des composés détonants (cuivre, plomb, mercure..), combinant alors les conséquences d'une explosion et celles d'une contamination toxique. Enfin, au contact de l'humidité, il forme de l'acide hydrazoïque, acide volatil hautement toxique. Là encore le traitement est purement symptomatique.

Un enjeu pour la surveillance sanitaire

La surveillance sanitaire de pathologies identifiées, par exemple les maladies à déclaration obligatoire, et les vigilances [4], est une pratique habituelle et permanente des professionnels de santé en particulier des Centres Anti-Poisons et des SAMU Centre 15. Au-delà de ces pathologies connues, l'alerte des autorités sanitaires est la règle quand une proportion anormalement élevée de patients provenant d'un même lieu ou ayant pratiqué la même activité présente une symptomatologie atypique ou suspecte [5]. Mais c'est précisément là que l'épidémiologie d'intervention touche ses limites. En effet elle nécessite du temps et les données de l'enquête restent longtemps incertaines. Or les autorités sanitaires et politiques exigent des réponses rapides parce qu'elles doivent elles-mêmes tenir compte de l'inquiétude des populations. Le temps de l'expertise n'est pas le temps de l'urgence.

Cet article a été fait suite à la présentation que le professeur Vincent DANEL avait faite aux journées NRBC de l'Ecole du Val de Grâce, le 19 mai 2011

(3) Intoxication par des dérivés de cyanure.
(4) La surveillance des vigilances porte, entre autre, sur l'hémovigilance, la pharmacovigilance ou la toxicovigilance.
(5) L'InVS pilote à cet effet un outil de collecte de données précieux mais aspécifique : le système de Surveillance Sanitaire des Urgences et des Décès (SurSaUD®).

- **Du 17 au 19 octobre, Incheaon (Corée du sud)**
  Training on resilient recovery and reconstruction
  Pour en savoir plus : http://www.recoveryplatform.org/

- **24 novembre 2011, Paris**
  Du traitement des incidents à la gestion des risques, symposium sur la sécurité du transport aérien organisé par la direction de la sécurité de l'Aviation civile (DSAC)
  Inscription : dsac-symposium2011-bf@aviation-civile.gouv.fr

- **Du 24 au 28 octobre, Point-à-Pitre (Guadeloupe)**
  Community model interface for tsunami (ComMIT) training workshop
  Pour en savoir plus : http://www.ioc-unesco.org/index.php?option=com_oe&...

- **Du 25 au 26 octobre, Paris**
  Forum mondial de l'OCDE sur l'environnement : Réussir la réforme de l'eau
  Inscription : www.oecd.org/conferencecentre

- **Du 1er au 3 novembre, Istanbul (Turquie)**
  4e congrès mondial NRBCe organisé par la revue CBRNe World CONVERGENCE
  Inscription : www.icbrnevents.com

- **Mardi 17 janvier 2012, Paris**
  OIV, Continuité et Criminalité organisée (séminaire organisé par l'INHESJ)
  Pour en savoir plus : http://www.inhesj.fr/fichiers/securite_economique/seminaire_c_a.pdf

Retour sommaire

LETTRE D'INFORMATION SUR LES RISQUES ET CRISES

LIREC

INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE
Département Risques et Crises

École Militaire – 1 place Joffre – Case 39 – 75700 PARIS 07 SP
Tél. : 01 76 64 89 00 – Fax : 01 76 64 89 31 – lirec@inhesj.fr
www.inhesj.fr

Cette lettre d'information est disponible après inscription à l'adresse : **lirec@inhesj.fr**

INHESJ – Département Risques et Crises
Chef du département par interim : Louis Barat – Rédacteur : Denys Marion
Les informations contenues dans ce document sont issues de sources ouvertes et ne sauraient être interprétées comme une position officielle ou officieuse de ses rédacteurs ou des services de l'état.
Faites nous parvenir régulièrement sur **lirec@inhesj.fr**
toute information concernant un événement, une manifestation : nous la diffuserons.
Site internet de l'INHESJ : **www.inhesj.fr/**